



Créer son entreprise malgré le handicap

► Handicapé “lourd”, Didier Mangel a fondé son entreprise il y a maintenant dix ans ► Récit d’une success story qui a valeur d’exemple

Six mille salariés indépendants, 15 enseignes spécialisées et 50 millions d’euros de chiffre d’affaires : le bilan de Didier Mangel est sacrément flatteur. Souffrant d’une maladie l’obligeant à vivre en fauteuil roulant avec des difficultés d’élocution, ce diplômé en comptabilité a créé son entreprise, AVS, il y a dix ans. “Nous nous sommes imposés comme le n°1 français en matière de portage salarial”, explique-t-il fièrement. Le portage permet de développer une activité comme salarié d’une entreprise qui gère l’autonomie des professionnels qui la rejoignent.

“J’avais deux solutions : travailler dans un centre d’aide par le travail ou vivre chez moi avec ma pension !



► Didier Mangel dirige AVS.

Le handicap ne doit pas nous empêcher de vivre comme ceux qui sont dans la ‘norme’. Avec le recul, en quoi la création de son entreprise s’est-elle révélée problématique ? “Mis à part les problèmes d’accessibilité,

la difficulté est le manque de crédibilité que l’on nous porte, reconnaît Didier. Un banquier a déjà du mal avec les créateurs valides, alors les handicapés !” Quid des clients ? “Je n’ai jamais ressenti de réticences

de leur part. Curieusement, ils semblaient en admiration, et cela a accru leur motivation à nous faire confiance.”

ERIC DELON
WWW.METROFRANCE.COM

76%

C’est la part d’hommes parmi les personnes handicapées qui créent leur entreprise.

Ils sont agés en moyenne de 41 ans, pourvu d’un niveau de formation supérieur à la moyenne (36% de niveau bac et plus).

(sources : AGEFIPH)